

# Régime de retraite individuel

*Une solution de rechange pour les propriétaires  
d'entreprises et les cadres supérieurs*

Pour toute question ou une présentation sans frais,  
Contactez-moi :

*Yves Lavigne*

Planificateur financier  
Conseiller en sécurité financière  
Assureur-vie agréé  
☎ : 514.385.3369

cliquer ici 

✉ [lavigne@assurezvotreavenir.com](mailto:lavigne@assurezvotreavenir.com)  
🌐 [www.assurezvotreavenir.com](http://www.assurezvotreavenir.com)



# Les besoins en matière de planification de la retraite des propriétaires d'entreprises et des cadres supérieurs sont uniques. Les REER sont souvent restrictifs. Songez à un régime de retraite individuel...

## Comment le RRI fonctionne-t-il?

- ✓ Un régime de retraite individuel (RRI) est un régime de retraite à prestations déterminées établi avant tout pour une personne.
- ✓ La conception du RRI lui permet de prendre en compte le **saire**, l'**âge** et les **années de service** du participant en vue de maximiser les sommes qui peuvent être épargnées, à l'abri de l'impôt, en vue de la retraite.

## Pourquoi le RRI constitue-t-il une solution idéale?

- ✓ Les droits de cotisation à un REER sont uniquement déterminés en fonction du **saire** du participant, jusqu'à concurrence d'un pourcentage et d'un plafond établi par le gouvernement.
- ✓ Le RRI, en revanche, est un régime conçu de façon à tenir compte, non seulement du **saire** du participant, mais également de son **âge** et de ses **années de service**. De fait, le RRI est une solution plus efficace en ce qui a trait aux besoins uniques des propriétaires d'entreprises et des cadres supérieurs en matière de planification de la retraite.

## À qui profite-t-il le plus?

- ✓ Les particuliers âgés de 40 ans et plus, qui touchent un revenu d'emploi d'au moins 75 000 \$ (T4).
- ✓ Pour les personnes plus jeunes ou celles dont le revenu est moindre, le rachat des années de service passé admissibles fait que le RRI demeure attrayant.

## À quels besoins le RRI répond-il?

### Propriétaires de petites entreprises

- Permet de maximiser les cotisations à l'abri de l'impôt et les prestations de retraite.
- Permet l'acquisition et la protection de l'actif, dans certaines circonstances.
- Permet de faciliter la vente de l'entreprise ou la planification de la relève.

### Sociétés

- Permet de rehausser la rémunération des cadres.
- Permet d'attirer et de conserver des cadres clés.
- Permet de déduire, aux fins d'impôt, les frais d'administration du régime.

Pour toute question  
ou une présentation  
sans frais,  
Contactez-moi:

Si vous envisagez de souscrire un RRI pour plus d'une personne de la même société, une solution Multi-RRI, qui est à la fois souple et économique, est offerte.

Pour rehausser encore davantage les prestations de retraite, le RRI peut être combiné à une convention de retraite (CR) ou à un autre régime de retraite d'appoint à l'intention des cadres supérieurs.

## À propos de la Standard Life...

La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada et ses sociétés affiliées gèrent un actif de 40,5 milliards \$ (au 31 décembre 2005) et fournissent une vaste gamme de produits et de services financiers à plus de 1,28 million de particuliers, compte tenu des participants des régimes d'assurances et de retraite collectifs. En 2005, le revenu primes et les dépôts ont atteint 5,2 milliards \$.

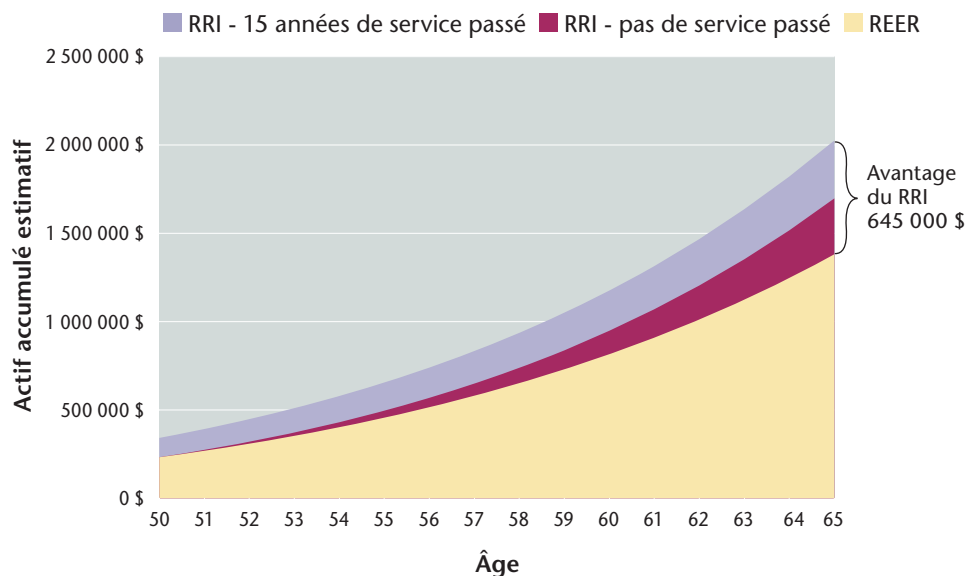
La Compagnie d'assurance Standard Life a été fondée à Édimbourg (Écosse) en 1825. Au 31 décembre 2005, la Compagnie gérait un actif de 238,6 milliards \$ et comptait plus de 7 millions de clients au Royaume-Uni, au Canada, en Irlande, en Allemagne, en Autriche, en Inde, à Hong Kong et en Chine continentale. ([www.standardlife.com](http://www.standardlife.com))

*Yves Lavigne*

Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
Tel. : 514.385.3369

[cliquer ici p](#)

**Tableau 1 - Actif accumulé estimatif**



*Veuillez noter que les exemples et les tableaux qui figurent dans cette page et la suivante sont fournis aux seules fins d'exemple et ne sont pas destinés à constituer un conseil en investissement. Ils ne sont pas destinés à constituer un conseil en investissement. Ils ne sont pas destinés à constituer un conseil en investissement. Ils ne sont pas destinés à constituer un conseil en investissement.*

## Déductions fiscales maximales

Les petites entreprises et les sociétés peuvent mettre à l'abri de l'impôt des milliers de dollars de plus que s'ils cotisaient uniquement à un REER.

L'actif détenu en vertu d'un RRI croît et demeure à l'abri de l'impôt même en cours de retraite, si le revenu de retraite est versé directement à partir du régime.

Les années de service passé auprès de l'employeur actuel peuvent être reconnues, sous réserve de certaines conditions, ce qui permet d'accroître encore davantage les cotisations à l'abri de l'impôt et les prestations de retraite.

*Le tableau 1 fournit un exemple de l'actif accumulé possible, à un taux d'intérêt composé annuel de 7,5 %, dans un RRI par rapport à un REER seulement, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation permis, pour un homme de 50 ans qui touche un salaire de 110 000 \$ par année et qui prend sa retraite à 65 ans.*

## Acquisition de l'actif du régime par le participant

Selon le libellé du régime, l'actif en vertu d'un RRI, y compris l'excédent actuariel, le cas échéant, peut appartenir au participant à la dissolution du régime. Sous réserve de certaines limites, l'excédent peut être utilisé afin de bonifier les prestations de retraite, bien qu'une partie de l'excédent puisse être assujettie à l'impôt sur le revenu. Toute insuffisance sur le plan de la capitalisation peut devoir être comblée par l'employeur, selon la législation pertinente, mais les cotisations additionnelles sont déductibles d'impôt.

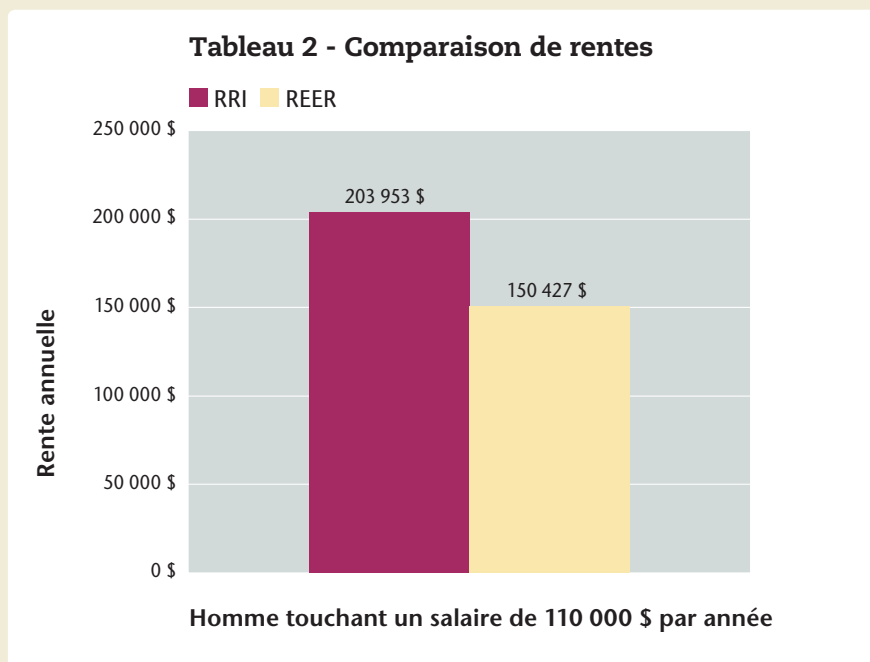
## Protection de l'actif

Règle générale, le RRI offre une protection contre les créanciers dans les cas où le RRI doit être soumis aux autorités compétentes aux fins d'agrément et qu'il est pleinement assujetti aux lois provinciales ou fédérale en matière de régimes de retraite. L'actif peut être saisi par les autorités fiscales au titre d'une dette fiscale et d'une dette pour pension alimentaire ou d'une prestation compensatoire.

Pour toute question  
ou une présentation  
sans frais,  
Contactez-moi:

**Yves Lavigne**  
Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
Tel. : 514.385.3369

[cliquer ici p](#)



Remarque : La majoration de la rente est due à la conception du RRI qui permet de verser des cotisations en sus du plafond fixé pour les cotisations à l'abri de l'impôt en vertu d'un REER et elle est également due au revenu de placements correspondant généré au fil du temps.

## Prestations optimales

Le RRI est un régime conçu pour générer le plus de prestations de retraite et de prestations accessoires qu'il est possible de constituer au moyen d'un régime de retraite agréé. Sous réserve de certaines conditions, un salarié âgé de 40 ans qui participe à un RRI jusqu'à l'âge de 65 ans peut s'attendre à toucher, à la retraite, une rente annuelle d'environ 32 % plus élevée que s'il avait utilisé uniquement un REER (veuillez consulter le tableau 2).

De plus, selon les circonstances, des prestations additionnelles peuvent être offertes :

- rente anticipée non réduite.
- après le départ en retraite, la rente pourra être pleinement indexée sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- prestations de raccordement.

## Souplesse à la retraite

- Le revenu de retraite d'un RRI peut être versé directement à partir du régime où la valeur de l'actif peut servir à la constitution d'une rente viagère.
- Par ailleurs, la valeur des prestations peut être transférée à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) non immobilisé, dans la mesure permise par la législation pertinente.
- Possibilité de prendre une retraite anticipée dès l'âge de 55 ans ou de reporter le départ en retraite jusqu'à l'âge de 69 ans.

Pour toute question  
ou une présentation  
sans frais,  
Contactez-moi:

*Yves Lavigne*

Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
Tel. : 514.385.3369

[cliquer ici](#)

## ... et nous nous chargeons de tout

Le RRI est assujéti à un certain nombre d'exigences réglementaires, d'où l'importance de le confier à des fournisseurs de services chevronnés. À la Standard Life, tous les services reliés au RRI sont disponibles à la même enseigne.

### Administration

La Standard Life et son personnel spécialisé, qui s'occupe exclusivement de la capitalisation et de l'administration des régimes de retraite à prestations déterminées, offrent une solution sans tracas et clé en main :

- consultation initiale
- suivi relatif à la conception du régime
- préparation du texte du régime
- soumission du texte du régime aux fins d'agrément auprès des autorités compétentes, s'il y a lieu
- préparation des évaluations actuarielles initiales et triennales
- relevés mensuels des fonds destinés au responsable du régime
- relevés annuels pour les participants
- préparation de la déclaration annuelle de renseignements et des autres formulaires et (ou) rapports exigés par les autorités compétentes en matière de régimes de retraite
- calcul annuel du facteur d'équivalence (FE) aux fins de l'établissement des feuillets d'impôt T4

### Options de placements

L'actif d'un RRI est investi dans le programme d'investissement Qualité et Choix de la Standard Life. Ce programme, offert par le biais de certains des meilleurs gestionnaires de fonds qui existent à l'heure actuelle, offre une vaste gamme de fonds de placements variables, diversifiés selon les :

- catégories d'actif (actions, revenu fixe, équilibré),
- régions (Canada, États-Unis et étranger), et
- style de gestion (valeur, croissance, active et passive).

De plus, l'actif en vertu d'un RRI peut être investi dans une gamme de fonds de dépôts à terme.

Par le biais du site *Web Salon VIP* de la Standard Life, le responsable de régime peut suivre l'évolution de l'actif de son RRI et accéder à différents renseignements sur les placements et différents outils de prise de décisions.

Voici la liste des gestionnaires de fonds de placements qui participent au programme d'investissement Qualité et Choix.

Pour toute question  
ou une présentation  
sans frais,  
contactez-moi:

*Yves Lavigne*

Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
Tel.: 514.385.3369

[cliquer ici p](#)



Conseillers immobiliers Standard Life



# Retraite Investissements Assurance

Pour toute question ou une présentation  
sans frais, contactez-moi:



*Yves Lavigne*  
Planificateur financier  
Conseiller en sécurité financière  
Assureur-vie agréé  
☎ : 514.385.3369  
✉ [lavigne@assurezvotreavenir.com](mailto:lavigne@assurezvotreavenir.com)  
🌐 [www.assurezvotreavenir.com](http://www.assurezvotreavenir.com)

[cliquer ici p](#)

## À bientôt.

Halifax	1-800-563-1833
Québec	418-684-2400
Montréal	514-499-7999, poste 6699
Toronto	1-800-827-5747
London	1-800-268-9714
Calgary	1-800-805-1631
Edmonton	1-888-944-0600
Vancouver	1-800-663-1784

[www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca)

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Assurance Standard Life limitée